

**BOURSES EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)
Études supérieures et postdoctorales (ESP)
Concours 2024-2025**

Document à l'intention des candidates et des candidats

Date limite : lundi 11 novembre 2024, 23 h 59

INTRODUCTION

Depuis 2018, l'UdeM offre des bourses aux étudiantes et étudiants qui déploient des projets de recherche en intelligence artificielle dans le respect des principes et valeurs de la *Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle*.

Cette année, le concours est organisé par le vice-rectorat adjoint aux Études supérieures et postdoctorales (ESP), à l'intention des étudiantes et étudiants inscrits dans un programme de recherche dans toutes les disciplines touchées par l'avancement, les applications et l'adoption de l'intelligence artificielle.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Les bourses doivent s'inscrire dans un contexte de financement intégré¹;
- Le sujet d'étude doit porter sur un ou plusieurs éléments suivants :
 - L'avancement de l'intelligence artificielle du point de vue de l'amélioration des algorithmes;
 - Le développement d'applications (incluant l'analyse des retombées des applications) dans des domaines à grands défis sociétaux qui incluent une composante d'intelligence artificielle;
 - L'adoption d'innovations incluant l'intelligence artificielle dans un contexte d'innovation responsable (incluant l'analyse des retombées des applications).
- La personne candidate doit être inscrite à temps plein dans un programme de recherche à la maîtrise (avec mémoire) ou au doctorat (avec thèse) (scolarité ou rédaction) au trimestre d'automne 2024 **et** à l'hiver 2025;
- La personne candidate ne peut pas cumuler plus de 40 000 \$ en revenus de bourses;
- Une personne candidate ne peut pas poser sa candidature si la bourse lui a déjà été octroyée au même cycle d'études que celui du programme visé par la présente demande de bourse, soit celui auquel elle sera inscrite au trimestre d'hiver 2025.

MONTANT DU FINANCEMENT

- Les bourses seront payées en un seul versement au trimestre d'hiver 2025 :
 - 5 000 \$ pour les étudiantes et étudiants à la maîtrise;
 - 10 000 \$ pour les étudiantes et étudiants au doctorat.

¹ Par financement intégré, on entend la combinaison optimale des différentes sources de financement pour assurer un revenu minimal garanti pendant la durée normale des études.

RESPONSABILITÉS DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

- Remplir le formulaire de candidature en ligne ([cliquer ici](#)) qui comprend une présentation de la personne candidate, la description du projet de recherche et les circonstances particulières (le cas échéant).
 - 1^{re} chose à faire dans le formulaire en ligne : ajouter le répondant;
 - Envoyer par courriel à sa directrice ou son directeur de recherche le lien et le code d'accès généré dans le portail des bourses, afin qu'il ou elle puisse télécharger le formulaire d'appui. **Seul le [formulaire prescrit](#) est autorisé.** Aucune lettre de recommandation n'y peut être jointe ni s'y substituer. Le formulaire comprend entre autres les forces de la personne candidate et identifie au moins une autre source de financement² compatible avec un plan de financement intégré.
- Téléverser les relevés de notes :
 - Fusionnés dans **un (1) seul fichier PDF non protégé ni verrouillé**;
 - Seulement **en français ou en anglais**;
 - De toutes vos études universitaires de premier cycle et des cycles supérieurs;
 - En ordre chronologique (du plus ancien au plus récent)
 - Version **non officielle acceptée** pour les **relevés de l'Université de Montréal**
 - Version **officielle** ou copie conforme à l'original **pour toute autre université**
 - **Ne pas** inclure une copie des diplômes;
- Cliquer sur « *soumettre* » dans le portail des bourses dès que le dossier de candidature est complet, et ce, **avant la date limite du lundi 11 novembre 2024, 23 h 59**. Il est à noter qu'il n'est pas nécessaire d'attendre que votre directrice ou directeur de recherche ait ajouté son formulaire de recommandation dans le portail des bourses pour faire la soumission du dossier. **Toutefois, pour être complet, le dossier doit inclure le formulaire d'appui de la directrice ou du directeur de recherche avant la date limite.**

ÉVALUATION DES DOSSIERS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Un comité d'évaluation, constitué par les ESP et composé de membres du corps professoral de différentes unités, procède à la sélection des lauréates et lauréats.

L'évaluation des dossiers sera effectuée sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Qualité du projet de recherche (problématique, méthodologie, retombées) — 40 %;
- Arrimage du projet avec un des éléments de l'intelligence artificielle décrits plus haut — 30 %;
- Aptitudes à la recherche (motivation, réalisations, parcours) — 30 %.

En accord avec la vision sur l'équité, la diversité et l'inclusion de notre université et son ouverture aux Premiers Peuples, les circonstances particulières qui peuvent avoir eu une incidence sur le parcours académique (et le statut plein temps) seront considérées dans l'évaluation des dossiers de candidature.

² Les sources de financement peuvent inclure les salaires (auxiliaariat d'enseignement, charge de cours, assistantat de recherche, assistantat technique) et les bourses (pris de fonds de recherche, fonds philanthropiques, fonds du département, de la faculté ou des ESP, organismes subventionnaires).

ANNONCE DES RÉSULTATS

Les personnes candidates et leur unité d'attache seront avisées par courriel du résultat de ce concours au début de février 2025.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Stéphane Nadeau

Bureau des bourses

Études supérieures et postdoctorales

514 343-6111, poste 1524

esp-bourses@esp.umontreal.ca